

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2019 A 18H30

Étaient Présents :

M CAZORLA, M PANNETIER, Mme CHENEL, M MAGES, Mme ABATE, Mme PIERINI, M BERNE, Mme CROUSIER, Mme PELLATON, M AGNEL, Mme IGHIR, M CANILLOS, Mme CHAPUIS-FAURE, Mme LANEZ, M PAVON, M BERLEMONT, M MIGNE, Mme MARCADENT, Mme BORNE, M PRIVAT, M PECOUT, M GARCIA.

Procurations :

Madame MOSCATO donne procuration à Monsieur CANILLOS,
Monsieur ANTOINE donne procuration à Madame ABATE,
Monsieur LENTHERIC donne procuration à Madame PIERINI,
Madame PESTEL donne procuration à Monsieur MAGES,
Monsieur SUAREZ donne procuration à Monsieur CAZORLA,
Madame SOLER donne procuration à Monsieur PRIVAT,
Madame OUTALEB donne procuration à Monsieur PECOUT,

Secrétaire de séance :

Monsieur PAVON

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2019.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**Point 1 RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION EN DATE DU 30 JANVIER 2019 PORTANT
RÉSILIATION ANTICIPÉE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC –
RESTAURANT DE LASCOURS**

Il convient de retirer la délibération N° D2019-01-13 portant résiliation anticipée de la convention d'occupation temporaire d'une dépendance du domaine public – Restaurant de Lascours qui avait fait l'objet d'un point d'urgence lors du conseil municipal en date du 30 janvier 2019 dernier.

En effet, la commune après consultation auprès de son avocat, a estimé que l'urgence de ce point n'est pas justifiée et qu'il est préférable de repasser de façon habituelle cette délibération à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

**24 VOIX POUR
LE GROUPE L.L.D NE PARTICIPE PAS AU VOTE
(PRIVAT, SOLER, OUTALEB, PECOUT, GARCIA)
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Point 2 RÉSILIATION ANTICIPÉE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC –
RESTAURANT DE LASCOURS**

La sécurité des occupants du complexe sportif de Lascours (piscine) en général et des locaux occupés par la SARL Restaurant de Lascours en particulier, la sécurité des usagers, l'intérêt du domaine et la nécessité de réaliser des travaux en urgence imposent à la commune de prendre ses responsabilités et de résilier, pour les motifs d'intérêts général ainsi listés, de manière anticipée la convention d'occupation du domaine public conclue avec la SARL Restaurant de Lascours prise en la personne de son gérant Mme Véronique CHAZALMARTIN avant son échéance annuelle fixée au 15 juillet 2019.

**24 VOIX POUR
5 VOIX CONTRE GROUPE L.L.D
(PRIVAT, SOLER, OUTALEB, PECOUT, GARCIA)
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**Point 3 MOTION DE SOUTIEN A LA RÉOLUTION GÉNÉRALE DU 101EME
CONGRES DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE France**

Alors que la France connaît depuis plusieurs semaines une période agitée, révélatrice de multiples fractures sociales et territoriales, le rôle des maires est essentiel afin d'assurer la stabilité de l'édifice républicain et renforcer la cohésion de notre pays.

Dans ce contexte, le bureau de l'A.M.F a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective en inscrivant ses propositions et préoccupations dans un document solennel.

Intitulé « *résolution générale du 101^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité* », ce document constitue à la fois une feuille de route de l'année à venir et un mandat pour la négociation avec le Président de la République et le Gouvernement.

Il convient donc de soutenir l'A.M.F face à la résolution générale du 101^{ème} congrès et ainsi, d'adopter le document solennel dans son intégralité.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

POINT RETIRÉ

**Point 4 AVENANT AU BAIL DE LOCATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE
LAUDUN-L'ARDOISE**

**Point 5 PARTICIPATION FINANCIERE ANNUELLE DES COMMUNES HORS
CANTON PAR ELEVE SCOLARISÉ A LAUDUN-L'ARDOISE**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 638 € (six cent trente-huit euros) la participation pour l'année 2018/2019 des communes de résidence des enfants scolarisés à Laudun-L'Ardoise.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Point 6 ATTRIBUTION DE VÉHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE

Il convient de proposer au Conseil Municipal de fixer l'attribution des véhicules communaux de la façon suivante :

*Un véhicule de fonction peut être attribué à un emploi fonctionnel.

*Des véhicules de service dont le remisage est autorisé à domicile peuvent être attribués aux emplois fonctionnels, ainsi qu'aux Directeurs et Chefs de Service.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à adapter la liste des véhicules de fonction et de service au fur et à mesure de l'évolution de l'organigramme des services de la collectivité ; à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation de véhicule de fonction et d'accorder des autorisations individuelles de remisage à domicile des véhicules de service.

**29 VOIX POUR
ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

***DGS-2018-12-13** portant règlement de la note de frais à un huissier dans l'affaire Commune de Laudun-L'Ardoise c/Benhamza Lahdi d'un montant de 85,60 euros.

***DGS-2018-12-14** portant règlement de la note de frais à un huissier dans l'affaire Commune de Laudun-L'Ardoise c/QDD (Gens du voyage) d'un montant de 600 euros.

***DGS-2018-12-15** portant règlement de la note de frais à un huissier dans l'affaire Commune de Laudun-L'Ardoise c/QDD (Gens du voyage) d'un montant de 600 euros.

***DGS-2018-12-16** portant règlement des frais et honoraires à un avocat du dossier relatif à la résiliation de la convention du Restaurant de Lascours d'un montant de 1 680 euros.

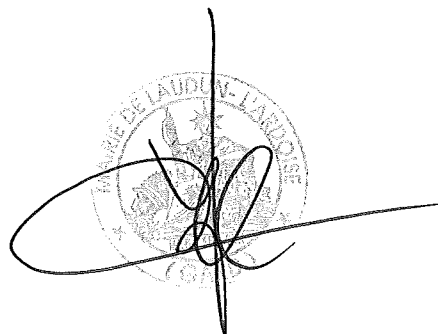
***DGS-2019-01-01** portant règlement des frais et honoraires à un avocat dans l'affaire Commune de Laudun-L'Ardoise c/Prefet (PA ROUMEAS) d'un montant de 240 euros.

***DGS-2019-01-02** portant règlement des frais et honoraires à un avocat dans l'affaire Commune de Laudun-L'Ardoise c/Prefet (PA ROUMEAS) d'un montant de 720 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à 18h56.

Le Maire,
Yves CAZORLA

A large, stylized black ink signature of Yves CAZORLA, the Mayor, is written over a circular official seal of the Commune de Laudun-L'Ardoise.

Le secrétaire de séance,
Jonathan FAVON

A stylized black ink signature of Jonathan FAVON, the Secretary of the meeting, is written below the text.